

LE CLASSEMENT RAPIDE

Le calcul de l'Indice de Jeu d'Echecs Rapide se calcule approximativement comme un ELO.

(Parties de moins de 61 mn et de plus de 15 mn/joueur).

I DIFFERENCES ENTRE ELO ET RAPIDE :

La règle des 350 points de compatibilité appliquée pour le ELO est ramenée pour le RAPIDE à 320 points.

Le seuil d'entrée au Rapide n'est que de 7 parties compatibles contre 8 pour le ELO.

Plancher ELO : 1000 Plancher RAPIDE : 700

Les calculs sont faits deux fois par an :

Période : 1^{er} septembre-31 mars

Période : 1^{er} avril - 31 août

II CALCUL DE LA PERFORMANCE :

Tout joueur ayant un ELO (et pas encore de RAPIDE) est crédité d'un RAPIDE et est donc considéré comme un classé RAPIDE pour le calcul de ses performances.

1- Traitement initial :

Relever les ELO des joueurs ayant un ELO et pas de RAPIDE

Ce lot va constituer l'ensemble des classés avec les joueurs déjà classés RAPIDE.

2- Calcul des Performances :

En appliquant la restriction à 320 points, calculer COMME POUR LE ELO la performance P_j/N_j de chacun.

Une Performance < 700 est ramenée à 700.

III CALCUL DU RAPIDE

1) Premier RAPIDE

- soit avec $N_j \geq 7$
 - soit avec cumul N_j/P_j est des archives P_a/N_a si $N_j + N_a \geq 7$ (voir ELO V 2c)
- Si $N_j < 7$ et pas d'archive, la performance est archivée et conservée pendant 1 an.

2) Entretien

Le joueur a déjà un RAPIDE I_a

2.1 $P_j > I_a$ et $N_j > 6$

P_j est arrondi $\rightarrow I_j =$ nouveau RAPIDE

2.2 $P_j > I_a$ et $N_j < 7$

$I_j = ((P_j \times N_j) + (I_a \times (7 - N_j)))/7 +$ Arrondi

2.3 $P_j < I_a$

$I_j = ((P_j \times N_j) + (I_a \times 7))/(N_j + 7) +$ Arrondi